

ENSEIGNANT(E) :

<u>Missions</u>	<p>Le professeur de lycée et collège exerce dans un établissement secondaire, au sein d'une équipe pédagogique. Il participe à la conception du projet pédagogique de l'établissement et à sa mise en œuvre. Avec d'autres personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation, il assure un suivi d'orientation et d'insertion des élèves.</p> <p>En classe, il a pour mission de faire acquérir des connaissances et des savoir-faire dans sa discipline : français, mathématiques, histoire-géographie, langue vivante... Il doit instruire les élèves, contribue à leur éducation et les prépare à la citoyenneté.</p> <p>Le temps de travail hebdomadaire d'un professeur certifié est de 18h par semaine (20h pour les disciplines sportives). Les agrégés, eux, assurent 15h de cours par semaine dans les disciplines littéraires, scientifiques et techniques, et 17h dans les disciplines sportives.</p> <p>Ce temps d'enseignement se partage entre cours magistraux, contrôles des connaissances, corrections des exercices et des devoirs, à quoi s'ajoutent les surveillances, la préparation des cours et les relations avec les parents d'élèves.</p>
<u>Qualités</u>	<p>Les conditions d'enseignement sont très variées en fonction des classes, des établissements et des populations concernées. Une immense patience et une solidité physique et psychologique sont indispensables pour exercer ce métier.</p>
<u>Formation</u>	<p>Les enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public sont recrutés au niveau master 2 (bac + 5). Un étudiant en cours de M1 master MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) 2nd degré peut s'inscrire au concours, mais il faut être titulaire du master au moment de l'admissibilité au concours. Ce niveau est exigé pour se présenter à tous les concours de l'enseignement : CRPE, Capes, Capet, Capeps, agrégation (et Cafep pour l'enseignement privé sous contrat). La réforme de la formation des enseignants prévoit le déplacement des concours de l'enseignement en master 2 à partir du printemps 2022. Les épreuves, aujourd'hui passées à la fin du master 1, se dérouleront donc un an plus tard. Cette réforme concerne les étudiants entrant en master à la rentrée 2020.</p> <p>Pour devenir professeur de lycée et collège, il faut réussir le Capes, Capet, CAPLP ou son équivalent Cafep (pour l'enseignement privé sous contrat) pour être professeur certifié ou l'agrégation pour être professeur agrégé.</p> <p>Pour devenir professeur de lycée agricole, il faut réussir le CAPLPA (certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel agricole), le Capeta (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique agricole), le Capesa (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire agricole).</p>
<u>Situation/contexte</u>	<p>Un prof de lycée et collège peut évoluer dans sa carrière. Il peut bénéficier de la promotion interne soit par concours, soit par la liste d'aptitude. Un professeur certifié peut ainsi devenir professeur agrégé.</p> <p>Il est possible également d'accéder à des fonctions de direction ou d'inspection.</p>